Formation obligatoire aux représentants du personnel des CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) - Renouvellement (3 jours)

Ressources humaines **IRP**

Référence de la formation : **U010**
Villes : **Strasbourg**, **Colmar**, **Mulhouse**

Membres réélus du CSE, renouvelez vos connaissances en matière de santé, sécurité et conditions de travail



En présentiel ou à distance



Accessible

Durée : **3 jours (21 heures)**
Tarif Inter : **1 190 € net**

Tarif intra sur demande

Mise à jour le 22 septembre 2026

Vous êtes membre du CSE réélu et devez renouveler vos connaissances en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans le cade de votre mandat ? Suivez ce module de 3 jours et formez vous aux actualités en matière de prévention des risques et de santé au travail.
Alternant exercices pratiques et apports théoriques, cette formation vous permettra d'exercer votre mandat au sein du CSE de votre entreprise.

Objectifs de la formation

- Améliorer le fonctionnement de leur CSE (voire de leur CSSCT)
- Améliorer leur promotion de la SSCT
- Développer leur maîtrise des risques professionnels, des méthodes et outils d'analyse
- Être un acteur incontournable en SSCT
- Mettre en place et faire vivre la commission en santé, sécurité et conditions de travail, si besoin

CCI Campus Alsace - Strasbourg
234 Avenue de Colmar, 67021, Strasbourg

CCI Campus Alsace - Colmar
4 Rue du Rhin, 68000, Colmar

CCI Campus Alsace - Mulhouse
15 Rue des Frères Lumière, 68350, Mulhouse

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Membres du CSE réélus, titulaires et suppléants, quelle que soit la taille de l'organisation

Pré-requis

Avoir déjà suivi une formation initiale en santé – sécurité et conditions de travail

Les points forts de la formation ?

- Mises en pratique, travaux en groupes, études de cas, analyses de documents, partages d'expériences, création d'outils personnalisés

Programme de la formation

1. Actualiser ses connaissances SSCT nécessaires au mandat de membre du CSE

- Faire le point sur les textes réglementaires en vigueur, les éventuelles nouveautés (jurisprudence), l'état d'esprit du législateur
- Veiller à la bonne appropriation des rôles, missions et moyens des membres du CSE en matière de SSCT

2. Améliorer le fonctionnement de son CSE en matière de SSCT (voire de sa CSSCT), et la promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

- Faire le bilan du mandat précédent, analyser le fonctionnement du CSE (réunions, consultations, enquêtes, missions du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, interactions avec les acteurs de la prévention…), le situer par rapport aux bonnes pratiques
- Identifier les actions à mener pour améliorer le dialogue social au sein de son organisation
- Le cas échéant, faire le bilan de la coordination entre le CSE et la CSSCT et dégager des pistes d'améliorations

3. Maîtriser la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Revoir les fondamentaux de la prévention des accidents et des maladies professionnelles
- S'approprier les bonnes pratiques récentes, analyser l'évolution actuelle de la sinistralité professionnelle, conclure
- Parfaire sa maîtriser d'analyse des accidents du travail avec la méthode de l'arbre des causes

4. Développer ses pratiques pour rester un acteur incontournable en SSCT

- Analyser les problématiques de santé et de sécurité traitées lors du précédent mandat, les remontées identifiées, les plans d'actions, les projets menés, les indicateurs utilisés, les résultats obtenus, etc
- Analyser les documents et outils mobilisés lors du mandat précédent et identifier des pistes d'amélioration : DUERP, PAPRIPACT, BDESE, études de postes, enquêtes, analyses d'accidents, visites de site (inspections), aménagements de poste, procédures d'inaptitude, etc
- Analyser les progrès réalisés en prévention des risques et consolider
- Analyser les progrès réalisés en prévention de la pénibilité et consolider
- Analyser les progrès réalisés en promotion de la qualité de vie au travail et consolider
- Améliorer sa recherche de solutions aux risques spécifiques de son organisation : les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques (TMS), etc
- Être force de proposition et savoir argumenter lors des consultations récurrentes et ponctuelles, notamment dans le cadre du programme annuel de prévention des risques professionnels (PAPRIPACT) et de la qualité de vie au travail (QVT)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques consolidés par des mises en situations, simulations (jeux de rôle) en lien avec les expériences vécues ou imaginées par les participants

Retour d'expérience prenant une place primordiale dans l'accompagnement du transfert des connaissances/compétences.

Modalités d'organisation

Formation présentielle

Possibilité d'organiser cette formation en entreprise

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis

Attestation de suivi de formation

Evaluation des connaissances

L'intervenant vérifie régulièrement au cours de la formation le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques à travers des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Chiffres clés

92 %
de recommandation
en 2025

93 %
de satisfaction
en 2025

81 %
de réussite CCE
en 2025

CCI Campus Alsace - Strasbourg
234 Avenue de Colmar, 67021, Strasbourg

CCI Campus Alsace - Colmar
4 Rue du Rhin, 68000, Colmar

CCI Campus Alsace - Mulhouse
15 Rue des Frères Lumière, 68350, Mulhouse